

Direction régionale Bourgogne Franche-Comté

Dijon, le

Monsieur Jean-Claude GOUDOT Président de l'Association Vivre aux Chaprais 28d rue de la Rotonde 25000 BESANCON

Objet: Nuisances voie ferrée Besançon Viotte/ Besançon Franche-Comté TGV

PJ: 1

Références: D/2012/008837/00/12-402

Affaire suivie par : Nadège PETITJEAN - Tél. 03 80 23 71 81

Monsieur le Président,

Par vos courriers en dates du 30 mai et du 18 septembre 2012, vous attirez mon attention sur les nuisances sonores générées entre autres par les navettes TER assurant la liaison entre les gares de Besançon Viotte et de Besançon Franche-Comté TGV.

A ce titre, j'ai le plaisir de vous indiquer qu'une série de mesures acoustiques a été réalisée en août 2012 dont 17 sur la ligne de Devecey.

Vous trouverez en annexe les coordonnées des personnes chez lesquelles les mesures ont été réalisées sur une période de 24 heures.

Les mesures sont en cours d'exploitation. Je ne manquerai pas de vous communiquer les conclusions attendues d'ici fin décembre.

Par ailleurs, je vous confirme que Réseau Ferré de France est attentif à ce que à ce que les mesures prises depuis le 27 février 2012 soient respectées et donc que les trains ne sifflent plus sur cette ligne au niveau de la traversée urbaine de Besançon.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du Service Commercial et gestion du Réseau

Antoine LATOUCHE

Horste

[&]quot;Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".